

010/2022



Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/4/2022

ID : 059-265903757-20220411-2022_HB_598-DE



**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale de MARCHIENNES
Séance du 11 avril 2022**

Nombre de conseillers

En exercice : 17
Qui ont donné procuration : 4
Présents : 11
Qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 04/04/2022
Date d'affichage : 04/04/2022

L'an Deux Mil vingt-deux le 11 avril à 17 heures 30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MERLY.

Etaient présents : Claude MERLY, Catherine KOPEC, Martine DELZENNE, Annie DEVAUX, Frédérique FERREIRA, Gilbert HALLUIN, Chantal LEGRAND, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Jocelyn OGER, SYLVIE ROUSSELLE.

Ont donné procuration : Noëlla BOURDAUDHUI à Catherine KOPEC, Jacqueline CASTELAIN à Gilbert HALLUIN, Bernadette DEHAENE à Martine DELZENNE, Elizabeth DESMETTRE à Frédérique FERREIRA.

Excusé : Jean-Claude BRETEZ

Absent : Régis NOTOT

Délibération 2022/5

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

011/2022

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/4/2022

ID : 059-265903757-20220411-2022_HB_598-DE



Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021
- De dire que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

♦ Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme :

Le Président du Centre Communal
D'Action Sociale,

Claude MERLY.



1 0